

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	SNCF C6 (OUIBUS)
Raison sociale de l'entreprise	SNCF C6
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés
Département d'établissement de l'entreprise	Val-de-Marne (94)

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarées	Déclaration n° D2018-128 Modification de l'adresse du point d'arrêt d'Arles

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

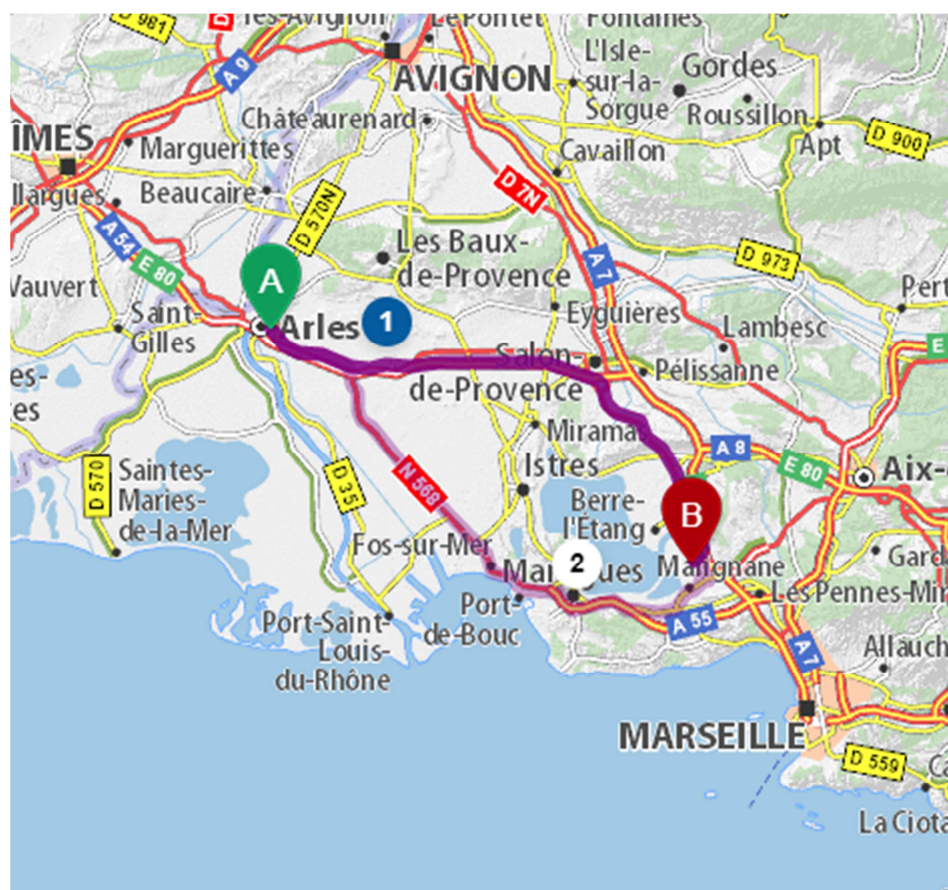
Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point de d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	MARIGNANE (AEROPORT MARSEILLE PROVENCE) Gare Routière, quai 10, Sortie HALL 1, 13700, Marignane, France 43.44225, 5.2218
Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	ARLES Avenue du Maréchal Leclerc, 13200, Arles, France 43.673882, 4.625202
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du (des) fichier(s) : Itinéraire envisagé entre Marignane (Aéroport Marseille Provence) – Arles
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	1h00
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du (des) fichier(s) : Fréquence de passage et offre proposée entre Marignane (Aéroport Marseille Provence) – Arles

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre Marignane (Marseille Aéroport Provence) <-> Arles



Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage

MARIGNANE (AEROPORT MARSEILLE PROVENCE) <> ARLES
--

- Sens Marignane (Marseille Aéroport Provence) > Arles

	Quotidien
MARIGNANE (MARSEILLE AEROPORT PROVENCE) Départ <i>Gare Routière, Quai 10, Hall 1, 13700, Marignane</i>	8h10
ARLES Arrivée <i>Avenue du Maréchal Leclerc, 13200, Arles</i>	9h10
OFFRE PAR TRAJET	
1 car 57 places	

- Sens Arles > Marignane (Aéroport Marseille Provence)

	Quotidien
ARLES Départ <i>Avenue du Maréchal Leclerc, 13200, Arles</i>	20h40
MARIGNANE (MARSEILLE AEROPORT PROVENCE) Arrivée <i>Gare Routière, Quai 10, Hall 1, 13700, Marignane</i>	21h40
OFFRE PAR TRAJET	
1 car 57 places	